



Action de groupe Bouygues Telecom pour violation des données personnelles

Conseils pratiques publié le 25/08/2025, vu 198 fois, Auteur : [Anthony BEM](#)

Vous êtes client chez Bouygues Telecom et victime de la récente violation de vos données à caractère personnel, j'envisage de lancer une action groupée

Vous êtes client chez Bouygues Telecom et victime de la récente violation de vos données à caractère personnel, les dépôts de plainte et la procédure pénale initiée en août 2025 par l'opérateur ne vous indemniseront malheureusement pas.

J'envisage donc de lancer une action groupée pour solliciter du juge de condamner Bouygues pour violation de son obligation de sécurité et obtenir l'indemnisation des préjudices matériels et moraux subis par les victimes.

Si vous souhaitez vous joindre à la procédure ; je vous invite à vous faire connaître en m'envoyant un e-mail à : **abem@cabinetbem.com** pour que je vous adresse mes modalités d'intervention et pièces nécessaires.

Le coût de la procédure dépendra du nombre de victimes à représenter pour que les frais soient partagés.

L'assurance protection juridique, dont chacun dispose en principe dans son assurance habitation, pourra couvrir tout ou partie de ces frais.

Anthony Bem